

**PROGRAMME DE CONSEIL JURIDIQUE EN MATIÈRE DE  
DISCRIMINATION ET DE HARCÈLEMENT  
RAPPORT ANNUEL :  
DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2001 AU 31 DÉCEMBRE 2001**

---

**Soumis  
au  
BARREAU DU HAUT-CANADA**

**par MARY TERESA DEVLIN**  
Conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement  
Suite 304-201, rue George Nord  
B.P. 1568, Peterborough, ON K9J 7H7  
Tél. : 1-877-790-2200  
Télec. : 1-877-398-1100  
[mtdevlin@lsuc.on.ca](mailto:mtdevlin@lsuc.on.ca)

## SOMMAIRE

Le présent rapport traite des activités du Programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement (CJDH) pour la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et se terminant le 31 décembre 2001.

Le Programme de CJDH a été mis sur pied par le Barreau du Haut-Canada à titre de projet pilote à temps partiel en juin 1999. Ce Programme a été créé dans le cadre des recommandations d'un rapport soumis au Conseil. Ledit rapport émanait conjointement du Comité des finances et de la vérification et du Groupe-conseil du trésorier sur l'équité. Il était basé sur une proposition du Conseiller en matière d'équité suggérant la mise en œuvre des recommandations du *Rapport du bicentenaire sur l'équité au sein de la profession juridique*.

Au début de l'année 2001, le Programme a fait l'objet d'une évaluation par des consultants indépendants. Sur la base de ladite évaluation, le Programme a acquis un statut permanent en juin 2001.

Pendant la période visée par le présent rapport, j'ai reçu environ 30 appels par mois et 366 appels au total. Le nombre d'appels par mois a donc baissé par rapport à la période visée par le rapport précédent au cours de laquelle j'ai reçu, en moyenne, 40 appels par mois. Les mois où l'activité a été la plus intense furent mars, mai, novembre et décembre. Quarante appels ou plus ont été reçus pendant ces mois. L'activité la moins intense a été notée en septembre, mois au cours duquel je n'ai reçu que 9 appels.

Parmi les 366 appels, une très grande majorité (325; presque 90 %) relève du mandat du Programme. Il s'agit d'une hausse importante par rapport à la période visée par le rapport précédent au cours de laquelle 75 % des appels relevaient du mandat.

Comme auparavant, la majorité des appels sont liés au harcèlement sexuel et au harcèlement personnel (ces deux sujets combinés entraînent 51 % des appels). La grande majorité de ces appels proviennent de femmes. Les appels liés à la discrimination basée sur le handicap et sur la race forment, après ceux qui découlent du harcèlement personnel et sexuel, les deux catégories où les appels sont les plus nombreux. Dans ces catégories, les appels proviennent autant des hommes que des femmes.

Il y a eu, dans l'ensemble, une baisse du nombre d'appels. Au cours de la période visée par le rapport précédent, 469 personnes avaient effectué 582 appels. Au cours de la période visée par le présent rapport, 295 personnes ont effectué 366 appels. Néanmoins, le nombre d'appels relevant du mandat a beaucoup augmenté : leur proportion atteint 90 % pendant la période visée par le présent rapport alors qu'elle était de 75 % pendant la période visée par le rapport précédent.

La majorité des appels (224 sur 366 ou 61 %) provenaient de membres du public. Le nombre d'avocats ayant contacté le Programme est néanmoins à la hausse. En effet, 19 % des appels provenaient d'avocats au cours de la période visée par le présent rapport

comparativement à 13, 5 % au cours de la période visée par le rapport précédent. Cette hausse signifie que les personnes exerçant la profession connaissent le Programme et commencent à accéder aux services qu'il offre, et c'est sans aucun doute un signe encourageant.

Jusqu'à maintenant, aucune donnée socio-économique comme l'âge, l'éducation, le revenu ou la race des personnes effectuant des appels n'a été colligée. Malgré cela, les renseignements recueillis jusqu'à maintenant démontrent que les personnes qui effectuent des appels sont plus souvent qu'autrement des femmes de langue anglaise qui sont des membres du public. D'ordinaire, ces femmes sont soit des clientes, soit des employées de cabinets juridiques. Nous comptons recueillir des données plus complètes au sujet des personnes effectuant des appels au cours de l'année visée par le prochain rapport (2002).

### **NOMBRE D'APPELS REÇUS CHAQUE MOIS**

<b>Mois</b>	<b>Total des appels</b>	<b>Appels rel. du mandat</b>	<b>Appels hors mandat</b>
Janvier	35	31	4
Février	18	18	0
Mars	42	35	7
Avril	32	29	3
Mai	45	40	5
Juin	37	32	5
Juillet	23	21	2
Août	23	23	0
Septembre	9	7	2
Octobre	23	17	6
Novembre	39	34	5
Décembre	40	38	2
<b>Total</b>	<b>366</b>	<b>325</b>	<b>41</b>

Il convient de souligner que ces données correspondent au nombre d'appels reçus et non pas au nombre de personnes ayant effectué un appel. Dans certains cas particuliers où, par exemple, le plaignant a besoin d'une aide soutenue, plusieurs appels ont été effectués par la même personne. Ces données n'illustrent pas non plus les appels faits par la conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement au sujet d'enjeux liés à son mandat.

### **RÉPARTITION DES APPELS RELEVANT DU MANDAT**

Pendant la période visée par le présent rapport, 325 appels relevant du mandat ont été effectués. Ils se répartissent comme suit :

#### **a. Harcèlement sexuel**

F: 139

M: 21 (8 provenaient de défendeurs)

**b. Harcèlement personnel**

b. 26

M: 1

**c. Discrimination - âge**

F: 1

M: 0

**d. Discrimination - handicap**

F: 13

M: 13

**e. Discrimination – orientation sexuelle**

F: 0

M: 1

**f. Discrimination – appels provenant de l'extérieur de l'Ontario**

F: 3

M: 0

**g. Discrimination - race**

F: 3

M: 5

**h. Demandes de renseignements**

F: 30

M: 13

**i. Formation / Présentations**

F: 20

M: 12

**j. Appels de nature administrative**

F: 16

M: 8

**VUE D'ENSEMBLE DES TENDANCES**

- Réduction du nombre d'appels dans l'ensemble (probablement dû au fait qu'il y a eu moins d'activités promotionnelles pendant la période visée par le présent rapport).
- Accroissement du nombre d'appels relevant du mandat (presque 90 % comparativement à 75 % au cours de la période visée par le rapport précédent).

- Appels proviennent surtout de femmes de langue anglaise qui sont membres du public.
- Tant au sein du public que parmi les personnes exerçant la profession, un plus grand nombre de femmes que d'hommes continue à contacter le Programme.
- Plus de 40 % des appels sont liés au harcèlement sexuel; après cette catégorie, les plus importantes sont la discrimination basée sur le handicap, le harcèlement personnel et la discrimination raciale
- La discrimination basée sur la race a suscité un plus grand nombre d'appels; aucun de ces appels n'a entraîné le dépôt d'une plainte formelle auprès du Barreau ou du Programme de CJDH

## BUDGET POUR 2001

Le budget consacré à l'année 2001 était de 100 000,00 \$. Ces fonds ont été dépensés comme suit :

Frais	75 654,35 \$
Débours	13 189,17 \$
TPS	6 219,05 \$
<b>TOTAL</b>	<b>95 062,57 \$</b>